

Affaire Karachi : Édouard Balladur relaxé, François Léotard condamné à deux ans de prison avec sursis

Plus de 25 ans après les faits, l'ancien premier ministre était jugé au côté de son ex-ministre de la Défense pour des soupçons de financement occulte de sa campagne présidentielle malheureuse de 1995.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour il y a 11 minutes



Balladur relaxé, Léotard condamné. THOMAS COEX / AFP

L'ancien premier ministre Édouard Balladur a été relaxé jeudi par la Cour de justice de la République, qui le jugeait pour des soupçons de financement occulte de sa campagne présidentielle malheureuse de 1995, l'un des volets de l'affaire Karachi.

Son ancien ministre de la Défense François Léotard a quant à lui été condamné à deux ans d'emprisonnement avec sursis et 100.000 euros d'amende pour «*complicité*» d'abus de biens sociaux.

Tous deux étaient absents au délibéré devant la CJR, une juridiction controversée et la seule habilitée à juger d'anciens membres du gouvernement pour des infractions commises pendant leurs mandats. «*Vingt-cinq ans après (...), Édouard Balladur est enfin innocenté*», a déclaré à la sortie de l'audience l'un de ses avocats, Félix de Belloy, saluant «*une décision extrêmement motivée*». L'ex-premier ministre était accusé d'avoir mis en place, avec François Léotard, un système de rétrocommissions illégales sur d'importants contrats d'armement avec l'Arabie saoudite et le Pakistan, destinés à financer en partie sa campagne électorale. Dans son arrêt, la CJR a estimé que n'était «*pas rapportée la preuve de l'existence d'instructions données en connaissance de cause par Édouard Balladur*» sur le versement de ces rétrocommissions.

De même, la Cour, composée de trois magistrats professionnels et douze parlementaires, a considéré qu'aucun élément du dossier ne permettait d'établir d'où provenaient les 10,25 millions de francs ayant abondé le compte de campagne d'Édouard Balladur, trois jours après sa défaite à la présidentielle, et «*d'origine frauduleuse*» selon l'accusation. Le ministère public avait requis le 2 février un an de prison avec sursis et 50.000 euros d'amende à l'encontre de Balladur, aujourd'hui âgé de 91 ans, pour «*complicité*» et «*recel*» d'abus de biens sociaux.

La Cour a suivi en revanche en tout point les réquisitions à l'encontre de François Léotard, 78 ans. Les soupçons de financement occulte de la campagne Balladur n'avaient émergé qu'en 2010, au cours de l'enquête sur l'attentat commis en 2002 à Karachi, au Pakistan, dans lequel onze employés français de la Direction des constructions navales (DCN) avaient trouvé la mort.

«*Il est désormais jugé et reconnu qu'Édouard Balladur n'a aucune responsabilité, même indirecte*» dans cet attentat, a souligné Me de Belloy.

L'ex-premier ministre Édouard Balladur s'est dit «*satisfait*» que la justice reconnaisse «*enfin (son) innocence*». «*Je prends acte avec satisfaction de la décision de la Cour de justice de la République qui reconnaît enfin mon innocence*», après «*un quart de siècle de calomnies*», a réagi M. Balladur, cité dans un communiqué transmis à l'AFP par ses avocats.

François Léotard, lui, a «*honte pour la justice française*».